

①2 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 03.06.92.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 10.12.93 Bulletin 93/49.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *Société anonyme dite : Etablissements GUYOT-JACQUAND — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : Jacquand Alain.

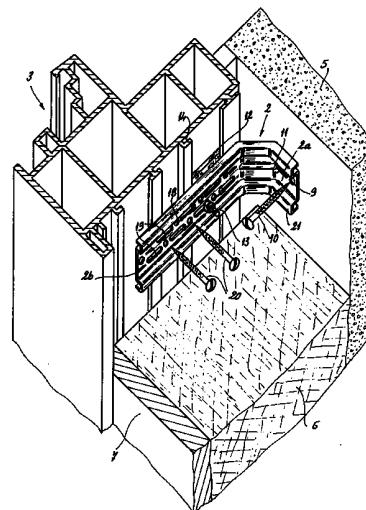
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Germain & Maureau.

⑤4 Patte de fixation d'un élément rapporté à son support.

⑤7 Cette patte est du type constituée par un morceau de bande métallique, présentant des orifices alignés en forme de trous circulaires (9, 18) et/ou de lumières (11, 19) pour le passage de vis (10, 20), boulons (13), une extrémité (2a) de cette patte étant destinée à être fixée, contre le support (5) de l'élément rapporté (3) tandis que l'autre extrémité (2b) est destinée à permettre, d'abord, la fixation provisoire de l'élément rapporté (3), en vue de son réglage, à l'aide de boulons (13) traversant une lumière (19), puis, après réglage de la position de l'élément rapporté (3), sa fixation définitive à l'aide d'au moins une vis (20) traversant un trou (18) et engagé dans l'élément rapporté (3).

Au moins l'extrémité (2b) destinée à assurer la fixation, d'abord provisoire, puis définitive, de l'élément rapporté (3) présente deux rangées (15, 16) d'orifices, dont chacune comprend, en alternance, des trous (18) et des lumières (19) et est décalée d'un demi-pas par rapport à l'autre, de manière que les orifices d'une même forme de l'une soit disposés en quinconce par rapport aux orifices correspondants de l'intervalle (L2) séparant deux lumières (19) successives et comportant un trou (18), étant de dimension inférieure à la longueur (L1) d'une lumière (19).



PATTE DE FIXATION D'UN ELEMENT RAPPORTE A SON SUPPORT

La présente invention concerne une patte de fixation d'un élément rapporté à son support et, notamment, quoique non exclusivement, une patte pour la
5 fixation d'une huisserie dans une ouverture ménagée, pour la recevoir, dans le gros oeuvre d'une construction.

D'une manière générale, quelle que soit leur application, les pattes de fixation sont constituées par un morceau de bande métallique, telle que du feuillard,
10 nervurée et découpée de manière à présenter des orifices alignés en forme de trous circulaires et/ou de lumières pour le passage d'organes de fixation tels que des vis, boulons ou autres similaires, une extrémité de cette patte étant destinée à être fixée, à l'aide de tout organe de
15 fixation approprié, traversant un orifice de cette extrémité, contre le support de l'élément rapporté tandis que l'autre extrémité est destinée à permettre, d'abord, la fixation provisoire de l'élément rapporté, en vue de son réglage, à l'aide d'organes de fixation traversant une
20 lumière de cette autre extrémité de la patte, puis, après réglage de la position de l'élément rapporté, sa fixation définitive à l'aide d'au moins un organe de fixation traversant un trou de cette autre extrémité et engagé dans l'élément rapporté.

25 Comme organes de fixation provisoire, on utilise couramment des boulons solidaires de clames engagées dans des glissières appropriées, aménagées, pour les recevoir, dans chaque face de fixation de l'élément rapporté, ces boulons traversant une lumière de l'extrémité considérée
30 de la patte de fixation.

Dans le cas de son application à la fixation d'une huisserie à l'ouverture ménagée, pour la recevoir, dans le gros oeuvre d'une construction, cette patte de fixation est conformée en équerre à l'angle désiré, dont une
35 branche, courte, est destinée à être fixée contre le gros oeuvre et dont l'autre branche, généralement plus longue

et dont la longueur est déterminée par l'épaisseur du matériau isolant qui habille, intérieurement, le gros oeuvre, est destinée à la fixation de l'huissérie.

Quelle que soit leur application et leur forme
5 rectiligne ou coudées en équerres, ces pattes de fixation présentent l'inconvénient de ne pas toujours posséder un trou ou une lumière à l'emplacement voulu et de ne pas offrir de solution de rechange.

La présente invention vise à remédier à cet
10 inconvénient. A cet effet, dans la patte de fixation qu'elle concerne, au moins l'extrémité destinée à assurer la fixation, d'abord provisoire, puis définitive, de l'élément rapporté présente deux rangées d'orifices, dont chacune comprend, en alternance, des trous et des lumières
15 et est décalée d'un demi-pas par rapport à l'autre de manière que les orifices d'une même forme de l'une soit disposés en quinconce par rapport aux orifices correspondants de l'autre et l'intervalle séparant deux lumières successives et, par conséquent, comportant un
20 trou, étant de dimension inférieure à la longueur d'une lumière.

Ainsi, l'opérateur est assuré de disposer d'une lumière et d'un trou aux bons endroits pour la fixation provisoire puis la fixation définitive, après réglage, de
25 l'élément rapporté.

De toute façon, l'invention sera bien comprise, à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette patte de
30 fixation dans le cas de son application à la fixation d'une huissérie à une ouverture ménagée, pour la recevoir, dans le gros oeuvre d'une construction :

Figure 1 est une vue de la patte seule qui, dans cette application, présente la forme d'une équerre ;

35 Figure 2 est une vue en coupe horizontale de l'un des deux montants de l'huissérie fixé à l'aide de la patte

de figure 1, dans l'ouverture prévue pour la recevoir dans le gros oeuvre d'une construction ;

Figure 3 est, à échelle agrandie, une vue partielle, en perspective et en partie écorchée, d'une
5 huisserie similaire à celle de figure 2, au niveau d'une patte de fixation.

La patte de fixation 2 illustrée sur la figure 1 est destinée, comme montré par les figures 2 et 3, à la fixation d'une huisserie 3 de fenêtre dont seul le dormant
10 est représenté, au bord de l'ouverture 4 ménagée, pour la recevoir, dans le gros oeuvre 5 d'une construction.

Comme le montre plus particulièrement la figure 2, la face interne du gros oeuvre 5 est recouverte d'un matériau d'isolation thermique et phonique 6 tel que de la
15 laine de verre ou du polystyrène expansé ou autre, la face interne de ce matériau étant elle-même recouverte d'un parement 7 en bois, en plâtre ou en tout autre matériau approprié.

La patte de fixation 2 en forme d'équerre a donc
20 pour rôle d'assurer la tenue de l'huisserie 3 centrée par rapport à l'ouverture 4 du gros oeuvre 5 et entièrement située du côté de la face interne de ce gros oeuvre.

Comme le montre encore plus particulièrement les figures 2 et 3, l'une des deux branches de l'équerre 2, à
25 savoir sa branche 2a la plus courte, est destinée à être fixée contre la face interne du gros oeuvre 5 tandis que sa seconde branche 2b, plus longue que la première branche 2a, est destinée à la fixation de l'huisserie 3 par rapport au gros oeuvre 5.

30 La fixation de la branche courte 2a de l'équerre contre la face interne du gros oeuvre 5 est réalisée, de manière connue, à l'aide d'organes de fixation, tels que des vis 10 ou autres similaires, engagés dans la face interne du gros oeuvre après avoir traversé un orifice
35 ménagé à cet effet dans cette branche de la patte 2. Comme le montre la figure 1, cette branche 2a de la patte 2

présente, alignés sur la ligne médiane 8 de cette branche 2a, deux orifices, à savoir un trou circulaire 9 et une lumière 11 et l'opérateur peut utiliser, à sa guise, et selon ses besoins, soit le trou 9, soit la lumière 11, 5 soit les deux.

Comme indiqué précédemment, la seconde aile 2b de l'équerre 2, qui est plus longue que la première 2a, est destinée à assurer la fixation de l'hubrisserie 3. Cette fixation est généralement réalisée en deux temps, à 10 savoir, une fixation provisoire et réglable permettant de positionner très correctement l'hubrisserie par rapport à l'ouverture 4 et au gros oeuvre 5 suivie, lorsque le bon réglage est obtenu d'une fixation définitive. En fin de réglage, la lèvre débordante 3a qui borde extérieurement 15 l'hubrisserie 3 pour lui servir de couvre-joint doit être appliquée contre la face interne du parement 7.

Pour la fixation provisoire, il est courant d'utiliser une clame ou plaquette 12 dont est solidaire un boulon 13 et qui est montée coulissante dans une glissière 20 14 prévue, à cet effet, sur la face de fixation de l'hubrisserie 3, le boulon 13 de cette clame traversant la seconde branche 2b, ou branche longue de l'équerre 2, par l'un des orifices dont elle est pourvue.

La longueur de la seconde branche 2b ou branche 25 longue de l'équerre 2 est déterminée, d'une part, par l'épaisseur du matériau d'isolation 6 et, d'autre part, par les dimensions de hubrisserie 3 et le positionnement, sur la face de fixation de cette dernière, de la glissière 14 dans laquelle est montée la clame 12.

30 Généralement, le boulon 13 de la clame 12 est engagé dans une lumière orientée longitudinalement de la seconde branche ou branche longue 2b de l'équerre 2. L'utilisation d'une lumière autorise un déplacement de l'hubrisserie 3 parallèlement à l'axe longitudinal de cette 35 branche 2b lors du réglage de son positionnement par rapport au gros oeuvre 5 et à son ouverture 4.

Une fois que ce positionnement est correctement réalisé, il est alors possible de procéder à la fixation définitive de l'huissierie 3 par engagement, à travers un autre orifice prévu, à cet effet, dans la branche 2b de l'équerre 2, et qui, dans ce cas, peut être un orifice circulaire, d'une vis 20 ou autre organe de fixation qui peut être engagée dans la matière de l'huissierie 3.

Le but de l'invention est de permettre à l'opérateur de disposer, dans toutes les circonstances, d'au moins une lumière et d'au moins un trou correctement placés pour la fixation provisoire et la fixation définitive de l'huissierie 3 à la seconde branche ou branche longue 2b de l'équerre 2.

A cet effet, comme le montre plus particulièrement les figures 1 et 3, la seconde branche 2b ou branche longue de l'équerre 2 présente deux rangées parallèles d'orifices, c'est-à-dire deux rangées d'orifices centrés sur deux lignes 15 et 16 parallèles à la ligne médiane 17 de cette branche 2b de l'équerre 2 et disposées symétriquement par rapport à elle. En outre, chaque rangée 15 et 16 d'orifices comporte, en alternance, des trous circulaires 18 et des lumières 19, la longueur L1 de ces dernières étant supérieure à l'intervalle L2 qui sépare deux lumières successives et qui comportent, naturellement, un trou circulaire 19.

En outre, comme le montre plus particulièrement la figure 1, les deux rangées 15 et 16 d'orifices 18 et 19 sont décalées d'un demi-pas, l'une par rapport à l'autre, de telle sorte que le centre de chaque lumière 19 de l'une coïncide avec le centre d'un trou circulaire 18 de l'autre.

Grâce à cette disposition, l'opérateur est certain de disposer, à tout endroit et quel que soit le nombre de glissières 14 dont est pourvue l'huissierie 3 à fixer, d'au moins une lumière 19 et d'au moins un trou 18.

Comme le montre le dessin, et comme cela est connu en soi, des nervures 21 sont réalisées le long des deux bords longitudinaux des deux ailes 2a et 2b de cette équerre 2 pour la rigidifier.

REVENDEICATIONS

1. Patte de fixation d'un élément rapporté (3) à son support (5) du type constituée par un morceau de bande métallique, telle que du feuillard, nervurée et découpée de manière à présenter des orifices alignés en forme de 5 trous circulaires (9, 18) et/ou de lumières (11, 19) pour le passage d'organes de fixation tels que des vis (10, 20), boulons (13) ou autres similaires, une extrémité (2a) de cette patte étant destinée à être fixée, à l'aide 10 de tout organe de fixation (10) approprié, traversant un orifice (9, 11) de cette extrémité (2a), contre le support (5) de l'élément rapporté (3) tandis que l'autre extrémité (2b) est destinée à permettre, d'abord, la fixation provisoire de l'élément rapporté (3), en vue de son 15 réglage, à l'aide d'organes de fixation (13) traversant une lumière (19) de cette autre extrémité (2b) de la patte (2), puis, après réglage de la position de l'élément rapporté (3), sa fixation définitive à l'aide d'au moins un organe de fixation (20) traversant un trou (18) de 20 cette autre extrémité (2b) et engagé dans l'élément rapporté (3), caractérisée en ce qu'au moins l'extrémité (2b) destinée à assurer la fixation, d'abord provisoire, puis définitive, de l'élément rapporté (3) présente deux rangées (15, 16) d'orifices, dont chacune comprend, en 25 alternance, des trous (18) et des lumières (19) et est décalée d'un demi-pas par rapport à l'autre, de manière que les orifices d'une même forme de l'une soit disposés en quinconce par rapport aux orifices correspondants de l'autre et l'intervalle (L2) séparant deux lumières (19) 30 successives et, par conséquent, comportant un trou (18), étant de dimension inférieure à la longueur (L1) d'une lumière (19).

2. Patte de fixation selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle est rectiligne.

3. Patte de fixation selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle est coudée à l'angle désiré.

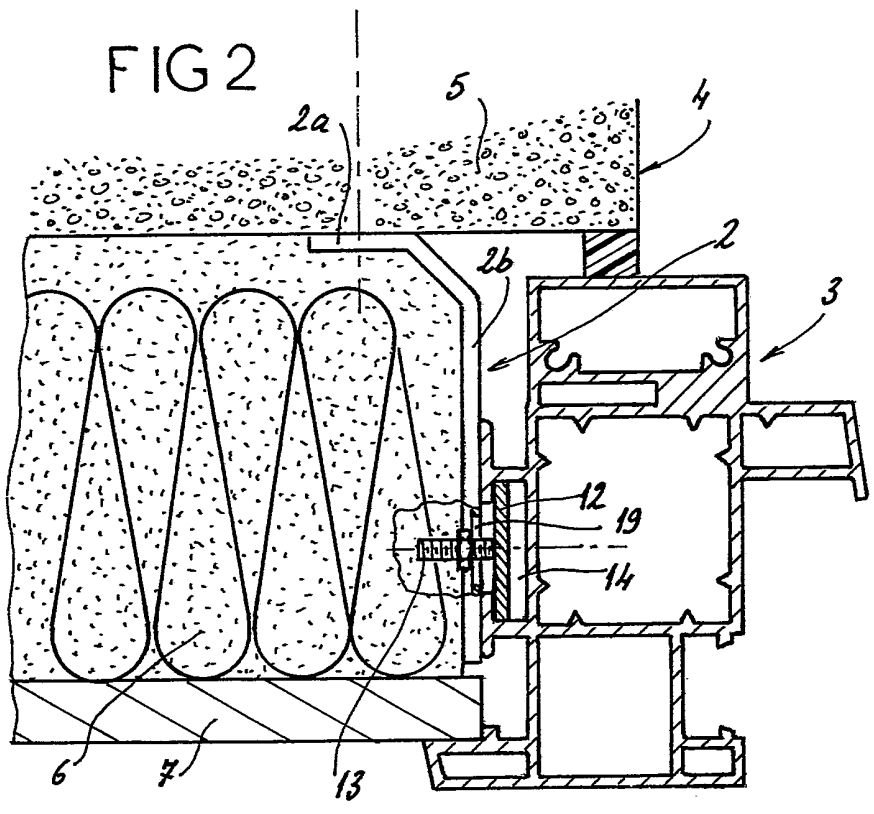
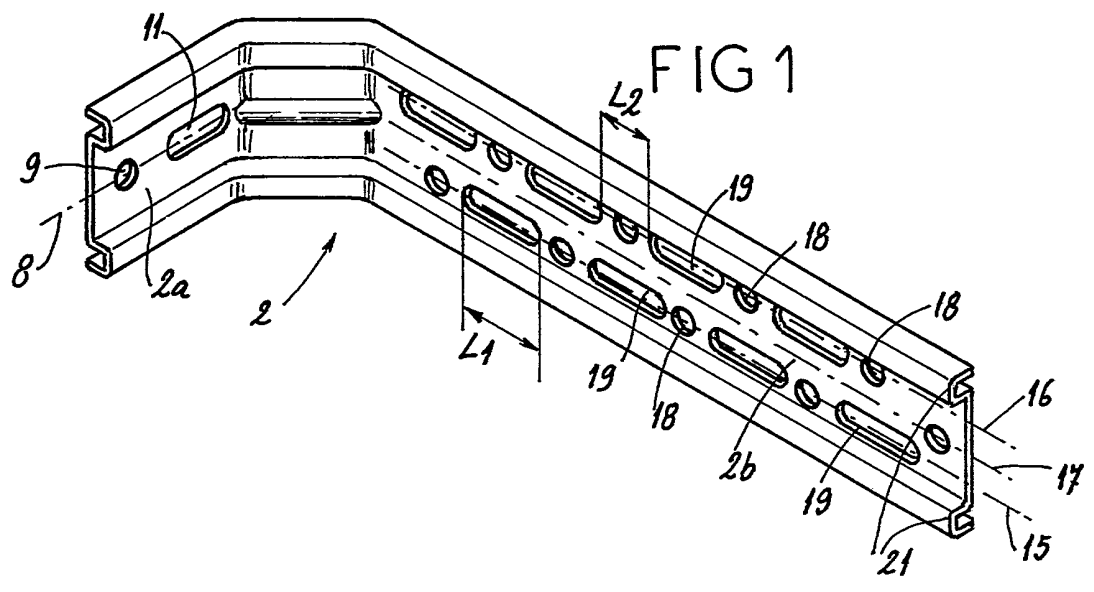
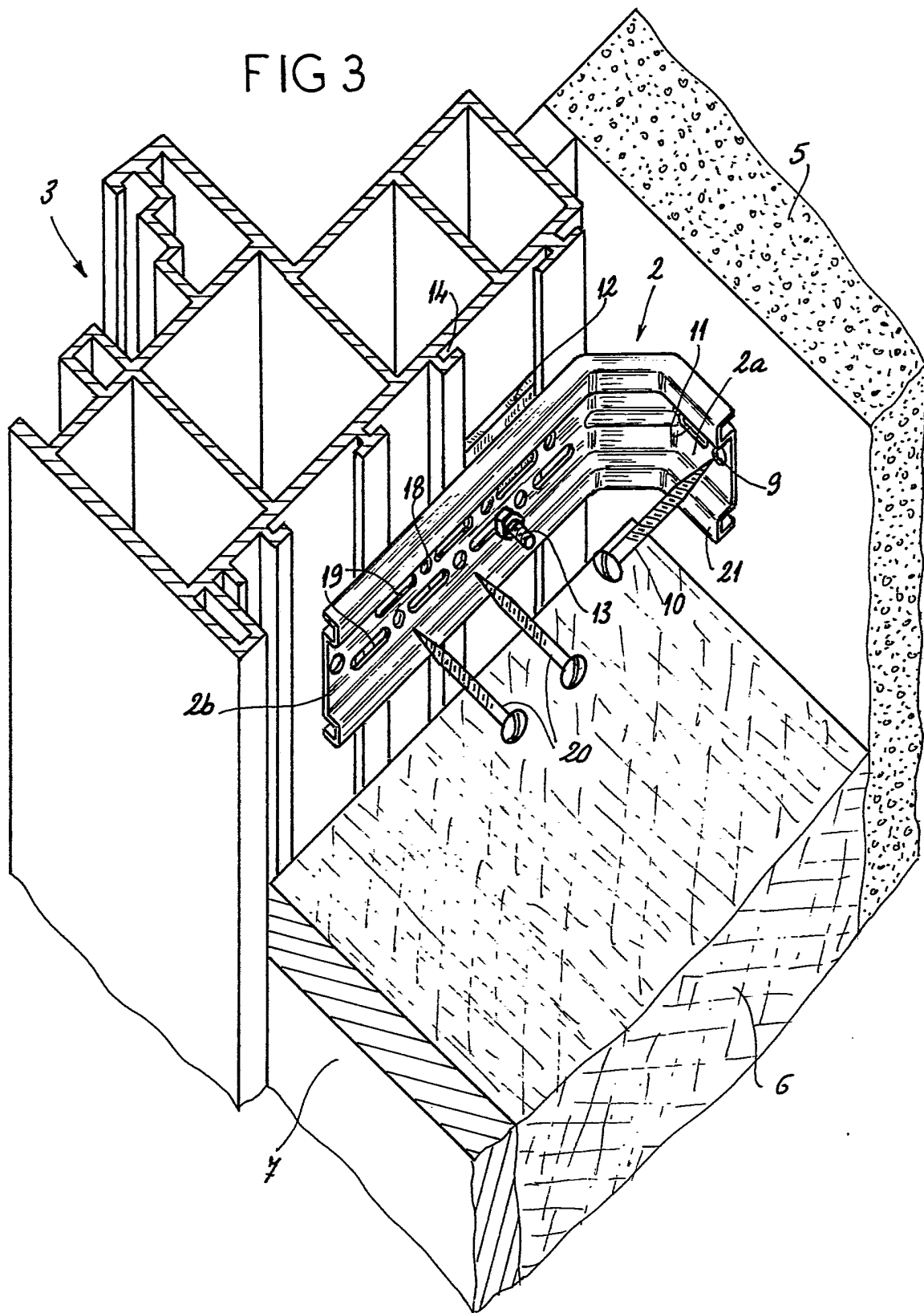


FIG 3



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 9206944
FA 472349

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	DE-U-8 633 272 (RASMUSSEN) * page 3, ligne 14 - ligne 20 * * page 4, ligne 28 - page 5, ligne 12 * * figures * ---	1-3
Y	GB-A-2 029 485 (CATNIC COMPONENTS) * page 1, ligne 67 - ligne 71 * * page 1, ligne 114 - page 2, ligne 15; figures * ---	1-3
A	DE-A-2 445 833 (STAHLBAU GRESCHBACH) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		E06B
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
05 MARS 1993		DEPOORTER F.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1